

Le Centre sportif de Rumes (RCA) recrute un/e gestionnaire d'infrastructures sportives

Description fonction

Sous l'autorité du Bureau exécutif et du Conseil d'administration de la régie communale autonome de Rumes, la fonction consiste notamment à

Gestion administrative, technique et RH

- Assurer la gestion journalière du Centre sportif
- Coordonner l'occupation des infrastructures et superviser les installations sportives et les équipements
- Planifier, coordonner et superviser le travail du personnel
- Organiser le contrôle d'accès aux infrastructures
- Veiller à la sécurité des personnes, du matériel et des installations, en faisant respecter le Règlement d'Ordre Intérieur, les règles et consignes de sécurité
- Superviser le fonctionnement technique des installations et le suivi de la législation
- Veiller à la conformité des contrats d'assurances
- Assurer le suivi des éventuels chantiers dans les installations exploitées
- Concevoir des activités d'animation sportive (stages et plaines, journée sportives, mérites sportifs...)
- Veiller à l'animation du CSL au travers de projets et d'événements spécifiques, afin de garantir sa reconnaissance et son subventionnement
- Animer les différentes réunions
- Créer et maintenir de bonnes relations avec les utilisateurs (privés, clubs, écoles...)
- Être l'interface entre les utilisateurs, les partenaires publics et privés
- Promouvoir toutes les activités sportives organisées au sein de la commune par le biais des différents moyens de communication mis à disposition.
- Faire preuve d'un devoir de réserve et de discrétion.

Gestion financière* et reporting

- Exécuter le budget en veillant au strict respect des dépenses prévues et en s'assurant de la bonne perception des recettes prévues
- Contrôler les flux financiers (recettes, dépenses, subsides)
- Informer les organes de direction des possibilités de subventions relatives aux infrastructures et animations sportives

- Rédiger les rapports demandés par les différents pouvoirs subsidiant et organismes de contrôle
- Élaborer le budget, le rapport d'activité et participer à la préparation du bilan annuel
- Rédiger et établir le suivi des marchés publics ainsi que son cadastre

*Avec l'aide d'un comptable spécialisé

Profil

- Être titulaire au minimum d'un diplôme graduat/bachelier
- Le diplôme de « Gestionnaire d'infrastructures sportives » est obligatoire
- Bonnes connaissances du milieu sportif et des réglementations spécifiques
- Une première expérience dans le secteur des sports et loisirs est un atout
- Maîtrise de l'expression écrite et orale de la langue française
- Capacités organisationnelles
- Capacités relationnelles
- Connaissances informatiques les plus courantes (traitement de texte, tableur, outils de communication et de recherche)
- La fonction suppose une disponibilité et une flexibilité des horaires, prestations WE et en soirée en fonction des évènements sportifs et autres manifestations organisées au sein du Centre Sportif Local.
- Le permis de conduire B est requis
- Être belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne
- Jouir des droits civils et politiques et être de bonne conduite, vie et mœurs
- Être disponible rapidement

Contrat

- Date d'entrée en fonction immédiate après les épreuves de sélection et suivant vos disponibilités mais au plus tard au début du deuxième semestre 2024 (CDD de 3 mois renouvelable et qui sera suivi d'un CDI après évaluation positive)
- Statut d'employé
- Horaire 38h/semaine
- Rémunération à l'échelle barémique de la CCT 02/2017 – Echelon 19

Modalités d'introduction de votre candidature

- Votre dossier complet de candidature doit être adressé à M. Jérôme Ghislain avant le **15 mai 2024**, date de la poste faisant foi.
- Les dossiers de candidatures sont envoyés par voie postale à l'adresse suivante :

Régie Communale de Rumes – Jérôme Ghislain Président
Place, 1
7618 Taintignies

- **Le dossier doit comprendre :**
 - Votre curriculum vitae
 - Votre lettre de motivation
 - Une copie des diplômes (études et éventuellement GIS)
 - Un extrait du casier judiciaire (de moins de 6 mois)

Les candidatures ne répondant pas aux exigences, incomplètes ou hors-délais ne seront pas prises en considération.

Epreuves de sélection :

Les candidats seront soumis à des épreuves de sélection (écrite et orale)

- Portant sur les aptitudes techniques et professionnelles propres à la fonction à remplir.
- Portant sur la personnalité du candidat, sur sa motivation et ses capacités à endosser les responsabilités liées à la fonction.

Les détails et modalités des épreuves seront fournis aux candidats retenus. Ces épreuves constituent un examen.